Dans la Capitale

A travers la ville

Samedi, la température s'est élevée à 84 degrés à l'ombre.

Articles de fantaisie et objets d'art à votre prix chez Shaw & Cie.

Abandon des affaires. Lampes de $3.00 pour $1.00 chez C. S. Shaw & Cie.

L'assemblée annuelle, des actionnaires de la compagnie du chemin de fer Canada Atlantique, aura lieu à Ottawa, le 29 mai prochain.

Lampes pour la moitié des prix ordinaires. C. S. Shaw & Cie.

Service à thé pour moins que la moitié des prix ordinaires. C. S. Shaw & Cie.

Les charretiers désirent faire ouvrir les fontaines publiques aussitôt que possibles, les chevaux ont beaucoup souffert de la soif ces jours derniers.

Chapeaux en soie vendus à moitié prix chez Nolan, 40, rue Rideau. 27a-3

Chapeaux en soie vendus à moitié prix chez Nolan, 40, rue Rideau. 27a-3

Samedi après midi un nommé Théophile Paquette conduisait sur la rue Rideau un cheval attelé à un tombereau. Le cheval effrayé par une explosion de gaz, précipita Paquette en bas du tombereau, et la roue lui passa sur la tête.

Paquette est très grièvement blessé a été aussitôt transporté à sa demeure près de l'église Ste Anne.

Fermeture—Service à thé de $8.00 pour $4. C. S. Shaw & Cie.

Vaisselle pour moins que la moitié du prix, chez Shaw & Cie.

Un cheval attelée à une charrette, était employé samedi à charroyer du bois sur le quai de M. Easton. L'animal qui était rétif se mit à reculer et malgré les efforts de son conducteur tomba dans le Canal.

L'animal heureusvment ne se fit aucun mal, mais on eut beaucoup à faire pour l'en retirer. Il a fallu le conduire près du pont Maria pour le faire sortir.

Grande vente de coupons, commencera lundi matin pour une semaine seulement chez H. H. Pigeon, 551 rue Sussex.

Ce matin à 6 30 hrs. M. Octave Leveillé de la maison Dupuis et Nolin, conduisait à l'autel mademoiselle Clara Faulkner, fille de M. N. Faulkner, marchand de la rue Rideau. M. le grand vicaire Routhier présidait à la cérémonie du mariage. La Basilique était remplie de spectateurs, amis de l'heureux couple. Après le mariage un somptueux déjeuner fut servi à la résidence du père de la mariée.

Monsieur et madame Léveillé reçurent un grand nombre de magnifiques cadeaux, de la part de leurs nombreux amis dont ils étaient les favoris.

Les jeunes mariés sont partis par le train de 8 hrs pour Montréal, nous leur souhaitons bonheur et prospérité.

On demande 15 à 20 filles pour travail er à la pièce, à de bons gages, No. 257, rue Cumberland. 28a-2f

Vaisselle à plus bas prix qu'aux encans, à la vente de fermeture chez C. S. Shaw & Cie.

L'*Ottawa driving Club* a fixé la date des courses d'automne, au 5 et 6 septembre prochain, sur le parc "Lansdowne."

Les courses seront divisées comme suit :

1ère course *free for all*, bourse $1,000. L'entrée sera ouverte jusqu'au premier juin prochain à tous chevaux dont les propriétaires résidaient en Canada le 1er mai 1888.

Le prix d'entrée sera de 10 pour cent sur le montant de la bourse, qui sera divisée comme suit :

50 pour cent au premier, 25 pour cent au deuxième, 15 pour cent au troisiéme, 10 pour cent au quatrième.

Classes de 2.40 ; bourse $300, prix d'entrée 10 pour cent. Course des poulains de trois ans ; enjeu $600. Course des poulains de quatre ans ; enjeu $300. Total des prix pour les deux jours $2,200.

I's se retirent des affaires. Tout le stock doit être vendu sans réserve. C. S. Shaw & Cie.

Fermeture, Set de chambre à coucher de fantaisie, 11 morceaux complets pour $2 50. C. S. Shaw & Cie.

COURRIER DE HULL.

Assemblée de l'Union St Joseph ce soir.

Il y a eu assemblée spéciale de la St Jean Baptiste, hier soir.

Liquidation des affaires. Services à thé de fantaisie, 44 morçeaux pour $3 00. C. S. Shaw & Cie.

Il y a eu ce matin assemblée du conseil de ville. Nous publierons le rapport demain.

On n'a pas encore arrêter les coupables qui ont tenter de faire sauter le pont du cimetière avec la dynamite la semaine dernière.

Lampes pour moins que la moitié des prix ordinaires à la grande vente de fermeture, chez C. S. Shaw & Cie.

La société St Jean-Baptiste a décidé hier de se faire confectionner des insignes pour la fête prtronale.

La fête patronale de la St Jean-Baptiste, sera célébrée lundi, le 25.

Services a dîner vendus pour moins que la moitié des prix ordinaires, chez Shaw, à la vente sans réserve.

Il y a sept hôteliers licenciés sur la rue Principale.

Abandon des affaires. Maintenant est le temps de faire des bargains dans la ligne de vaisselle, poterie, lampes et de verrerie. Tout est sacrifié chez S. Shaw & Cie.

La salle de bains de M. A Landry, barbier, est maintenant ouverte.

Le vapeur E. B. Eddy partira deavec huit barges chargées de bois pour White Hall.

Nous fermons.—Mesdames, cette vente à moitié prix n'est pas une vente pour tromper le public, mais elle est faite bona fide, nous avons décidé de fermer un de nos magasins et le tout doit être vendu sans réserve. C. S. Shaw & Cie.

La clef du Ciel

Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutiennent l'âme pendant les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montres, joncs de mariage et bijoux à grande réduction de prix, garanties chez

H. H. NOREZ,
No. 30, rue Rideau.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Lundi 30—La Cour de Police a été de courte durée ce matin.

William McCormick, ivresse et tapage, se voit condamné à $2 d'amende et $1 de frais.

John Johnston, accusé de la même offense, est condamné à $3 d'amende et $2 de frais.

N. McCormick, vagabondage, cause remise à mercredi prochain.

Henderson Dunning, pour ivresse, est condamné à $2 d'amende et $1 de frais.

R. Dunning, gênant la circulation des passants sur le trottoir, est condamné à $2 d'amende, et $1 de frais.

Moise Leteau, négligeant de nettoyer sa cour encombrée de débris, défectueux à la santé publique, cause remise à mercredi prochain.

O. R. N. Co.

LE BATEAU A VAPEUR

"EMPRESS"

Laissera Ottawa les

MARDI, JEUDI & SAMEDI

Cette semaine pour les ports intermédiaires entre

OTTAWA & GRENVILLE.

Le bateau partira du quai "Queen" à 7.30 heures A. M. On recevra du fret tous les jours.

R. W. SHEPERD, JR.
Ottawa, 1 mai 1888.—jno. Gérant.

AVIS.

Les Laitiers sont par le présent avertis, qu'il leur faut enregistrer leurs noms au Bureau de Sante, et obtenir une licence pour la continuation légale de leur occupation, avant le 15 Mai prochain, ainsi que voulu par la clause 10e de l'Acte Provincial de 1884, concernant la sante publique.

Par ordre du Bureau de Sante.

24a-6f **A. ROBILLARD.**

Avis aux Contracteurs

DES Soumissions cachetées, adressées au soussigné, et endosées comme suit : "Soumissions pour trottoirs" ou "égouts", selon le cas, seront reçus jusqu'à midi, mercredi le deuxième jour de mai 1888. pour la construction d'un égout, dans la rue Albert, entre les rues Bank et O'Connor, aussi pour la construction de trottoirs transversaux en planches, nécessaires sur les rues Wellington, MacLaren, Murray et Ottawa, dans la ville d'Ottawa, en vertu du règlement des améliorations locales.

L'ouvrage sera divisé en trois contrats séparés, en comformité avec les spécifications, que l'on pourra voir dans le bureau de l'ingénieur de la cité, à l'Hôtel de ville Ottawa.

La Corporation se réserve le droit de céder l'ouvrage en un ou plusieurs contrats à un individu et ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune soumission. Toutes les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté à l'ordre du trésorier de la ville, au montant de cent dollars, pour chaque contrat pour lequel des somissions seront faites, lequel montant sera confisqué si le contracteur refuse d'exécuté les travaux quand il sera sommé de le faire.

Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Toutes les soumissions devront êtes faites sur la forme imprimée, fournie par le bureau et devront être accompagnées du chèque, requis et signées "bona fide" par le contracteur et les personnes se portant en garanties.

Les blancs devront être remplis correctement ou les soummissions seront déclarées irrégulières.

EDOUARD PERREAULT.
Ingénieur de la Cité.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité
Hôtel-de-Ville.
Ottawa, 27 Avril 1888. 3 ns

Soumissions Demandées

DES SOUMISSIONS cachetées adressés au soussigné seront reçues ici au 10 MAI prochain à midi, pour la vente du droit de "vente des rafraichissements" sur le Parc Lansdowne, le 24 Mai prochain

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à cinq pour cent du montant qu'il y est inscrit. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat et remis si la soumission n'est pas acceptée.

La vente sera pour argent comptant.

Le comité ne s'engage pas d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Pour autres informations s'adresser au soussigné.

LASALLE GRAVELLE,
Secrétaire du Comité du Pique-Nique.
U. St. J. O.

211 Rue Clarence,
Ottawa, Avril 26 1888. 5 ins

Salle du Grand Opera

Rue Albert, Ottawa.

LA COMPAGNIE

FRANCO - CANADIENNE

De Montréal

Donnera 3 représentations

MERCREDI et JEUDI

9 et 10 Mai 1888

—Au profit de—

L'Institut Canad en d'Ottawa

MERCREDI, 9 MAI

Marie Jeanne

Drame en 5 actes et six tableaux par MM. d'Ennery et Maillan.

JEUDI, 10 MAI

LA GRACE DE DIEU

Drame en 5 actes par MM. d'Ennery et Gustave Lemoine.

JEUDI APRÈS-MIDI à 2.30 hrs

Matinée pour les Dames.

L'orchestre sera sous la direction de M. le Prof. P. Boulay.

Le plan de la salle est déposé chez MM A. & S Nordheimer, 67 rue Sparks.

ADMISSION

Siéges réservés	75cts.
Balcon et Parquet	50 "
Galerie	25 "

VIVE LA CANADIENNE.

30 a 9 ins

REGLEMENT PROPOSE.

REGLEMENT No.—

Pour pourvoir à l'émission d'obligations au montant de $210,000 pour rencontrer certaines dettes de la ville d'Ottawa, qui sont maintenant dues et pour payer pour l'exécution de certains travaux publics dans la juridiction du Conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa, en vertu de la 12e Section du 53e Chapitre d'un acte de l'assemblée législative de la province d'Ontario, passé dans la 51e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé : UN ACTE POUR ÉTENDRE LES LIMITES DE LA VILLE D'OTTAWA ET DÉTERMINER LES QUARTIERS DE LA DITE VILLE ET POUR D'AUTRES FINS."

VU QUE la Corporation de la ville d'Ottawa, a encouru des dettes qui sont maintenant dues au montant de $131,000 comprenant le montant de certains hypothèques sur des propriétés de la ville ;

ET VU QUE il faudra une somme additionnelle de $9,000 pour défrayer le coût de l'exécution de certains travaux publics compris dans la juridiction du Conseil de la dite Corporation, qui sont devenus nécessaires par l'accroissement rapide de la ville et l'extension de nos limites ; à savoir :

La construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau à ou près de la rue St Patrice.

L'acquisition d'un site et d'une bâtisse pour une nouvelle Station de Police.

La construction d'un débouché à l'égoût de la rue Lewis.

L'aggrandissement et l'extension du canal de l'Aqueduc.

L'achèvement de l'égout principal du quartier New-Edinburgh.

L'achèvement du débouché de l'égoût principal du quartier Ottawa.

La réparation des bâtisses et terrains du parc Lansdowne et la construction de nouvelles bâtisses pour fins d'exhibition.

L'établissement d'un nouveau système de nivelage des rues.

ET VU QUE le total des dites sommes s'élève à $210,000.

ET VU QUE l'assemblée législative de la Province d'Ontarso, a, par l'acte précité,

ETABLI QUE "Il sera légal pour le Conseil Municipal de la Corporation de la ville d'Ottawa de passer un règlement ou des règlements aux fins d'emprunter une somme ou des sommes d'argent n'excédant pas, en tout, la somme de $225,000 et d'émettre des obligations en conséquence, qui pourront être faites payables à un terme n'excédant pas vingt ans, et à un taux d'intérêt n'excédant pas 6 par cent par année, payables annuellement, ou semi annuellement, suivant que le dit Conseil le jugera à propos, ce dit règlement ou règlements devant être soumis à l'approbation des électeurs en vertu de l'acte municipal.

ET VU QUE il est urgent et judicieux dans les intérêts des contribuables et des résidants de la dite ville d'Ottawa, de prélever sur le crédit de la dite Corporation de la ville d'Ottawa la dite somme de $210,000.00 pour faire face aux dites dettes pour exécuter les dits travaux publics, d'émettre des obligations de la dite Corporation comme garantie, et de prélever les taxes nécessaires pour le paiment de ces obligations.

ET VU QUE il sera nécessaire de réaliser, par taxe spéciale sur la propriété cotisable dans la municipalité de la ville d'Ottawa, pour le paiement de la dette créee par ce règlement, la somme de $7,140.00, devant être prélevée annuellement pour la période de 20 ans, sur la valeur courante des obligations devant être émises sous et en vertu de ce règlement et pour le paiement de l'intérêt de la dite det e la somme de $10,500 00 devant être prélevée annuellement par taxe spéciale pour la dite période de vingt ans, formant en tout la somme de $17,640.00 devant être prélevée annuellement comme ci-haut mentionné,

ET VU QUE il est nécessaire qu'une telle somme annuelle de $17,640.00 devra être prélevée et réalisée chaque année pendant la dite période de vingt ans par une taxe spéciale suffisante à cet effet sur toute la propriété cotisable dans la municipalité de la ville d'Ottawa

ET VU QUE le montant de toute la propriété cotisable dans la ville d'Ottawa d'après les dernières listes d'évaluation de la dite ville, s'élève à $14,337,845.00.

ET VU QUE le montant de la dette actuelle d'obligations de la ville d'Ottawa, exclusive de la partie appartenant aux améliorations locales, s'élève à $2,287,040.84 de laquelle somme aucune partie du capital ou intérêt est arrièrée

ET VU QUE le montant de la dette actuelle des obligations de la ville d'Ottawa, appartenant aux améliorations locales s'élève à la somme de $174,420,33, de laquelle somme, aucune partie du capital ou intérêt est arrièrée.

CONSÉQUEMMENT, le conseil de la ville d'Ottawa décrète et ordonne comme suit :

1. QUE il sera légal que le maire de la ville d'Ottawa prélève, par le moyen d'un emprunt sur la garantie des obligations ci-après mentionnées, d'aucune personne ou personnes, compagnie ou compagnies incorporées qui voudront avancer sur le crédit de ces obligations, un montant d'argent n'excédant pas en tout la somme de $210,000 et de faire remettre cette somme dans les mains du trésorier de la dite ville pour les fins et pour les buts précités.

2. QUE, il sera et peut être légal que le conseil de la corporation de la ville d'Ottawa émette des obligations au montant de $210,000 en sommes de pas moins de $100 chaque, et que les dites obligations seront scellées avec le sceau de la dite corporation et signées par les dits maire et trésorier.

3. QUE les dites obligations seront payables à la Banque de Québec, dans la ville d'Ottawa, dans l'espace de vingt ans de la date de leur émission et que des coupons y seront attachés pour le paiement de l'intérêt.

QUE les dites obligations porteront intérêt à et après le taux de cinq pour cent par année à partir de leur date, lequel intérêt sera payable semi-annuellement les premiers jours des mois de juin et décembre de chaque année à la Banque de Québec dans la ville d'Ottawa.

QUE durant la circulation des obligations qui seront émises en vertu de ce Règlement, la somme de $7,140 sera prélevée annuellement pour payer l'intérêt sur les dites obligations et aussi la somme de $10,500 sera prélevée annuellement aux fins de former un fonds d'amortissement pour le paiement du capital de l'emprunt de $210,000, formant un total de $17.640 devant être prélevées annuellement, comme ci-haut mentionné, et qu'un taux spécial dans la piastre sur l'évalution de la propriété cotisable dans la ville d'Ottawa audessus de toutes cotisations et taxes et lequel taux spécial devra être suffisant chaque année pour produire le montant de $17,640, sera prélevé et perçu annuellement chaque année pendant la circulation des dites obligations et chacune d'elles pour payer la dite somme de $210,000, avec intérêt comme ci-haut mentionné.

QUE la dite somme de $210,000 00, lorsque réalisée devra être appliquée comme suit :

Pour faire face aux dettes maintenant dues, y compris certaines hypothèques sur la propriété de la ville	$131.000
Pour l'exécution de certains travaux publics dont le coût approximatif est comme suit :	
La construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau à ou près de l'extrémité de la rue St Patrice	$22,000
L'acquisition d'un site et d'une bâtisse paur une nouvelle Station de Police	15,000
La construction d'un débouché à l'égout de la rue Lewis	15 000
L'aggrandissement et l'extension du canal de l'Aqueduc	8,000
L'achèvement de l'égout principal du quartier New-Edinburgh	4,000
L'achevement du débouché de l'égout principal du quartier Ottawa	2,000
La réparation des bâtisses et terrains du Parc Lansdowne	7,000
La réparation du deuxième étage de la bâtisse du nouveau marché By	3,000
L'établissement d'un nouveau système de nivelage des rues	3,000
	$79.000

7. QUE ce règlement deviendra en force et en opération le 1er jour de juin dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-huit.

ET VU QUE ce Réglement exige l'assentiment des électeurs de la dite ville d'Ottawa, avant son adoption finale ;

ET VU QUE il est nécessaire de choisir une date et un lieu pour prendre le vote des dits électeurs sur le dit réglement proposé et aussi un jour pour la consideration finale du dit réglement en conseil.

8. Qu'il soit en conséquence décreté, par le dit conseil municipal, que les votes des électeurs de la dite ville d'Ottawa seront pris sur ce Règlement par les députés officiers rapporteurs ci-après nommes, mercredi, le second jour de mai mil huit cent quatre-vint huit, à commencer de neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et aux endroits sous-mentionnés :

QUARTIER VICTORIA

DIVISION No 1

Comprenant toute la partie du quartier Victoria située au nord d'une ligne tiree au centre de la rue Queen depuis le pont Pooley jusqu'aux limites de la ville.

Bureau de votation à la "Press House."

Député officier rapporteur : Thos McCloy.

DIVISION No 2

Comprenant toute cette partie du quartier Victoria située au sud d'une ligne tirée au centre de la rue Queen au nord du chemin de Richmond et à l'ouest du pont Pooley aux limites de la ville.

Bureau de votation à la station de pompes No 1.

Député officier rapporteur : Jas Hacket.

DIVISION No 3

Comprenant toute cette partie du quartier Victoria située au nord du centre de la rue Wellington à partir du pont Dufferin du côté est jusqu'au pont Pooley du côté ouest.

Bureau de votation à la maison Abbott, No 347 rue Wellington.

Député officier-rapporteur : Jas Clarke.

QUARTIER WELLINGTON

DIVISION No 4

Comprenant cette partie de la rue Wellington bornée à l'est par la ligne de Concession, à l'ouest par le centre de la rue Division, et au nord par le centre de la rue George et la Terrace Victoria, et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No 25 du côté nord de la rue Albert.

Député officier rapporteur : W. A. Jamieson.

DIVISION No 5.

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'est par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensuite par une ligne du côté de l'est passant au centre de la rue Maria à son intersection avec la rue Kent jusqu'aux limites de la ville, à l'ouest par la ligne de Concession, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la maison de W. Schofield, 252 rue Bay.

Député officier rapporteur—J. C. Jamieson.

DIVISION No 6.

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection de la rue Maria, et ensuite par une ligne tirée du côté de l'est au centre de la rue Maria jusqu'à son intersection avec la rue Kent, et ensuite par une ligne passant par le centre de la rue Kent, jusqu'aux limites de la ville, à l'est par le centre de la rue Bank, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la Station de pompes au coin des rues Queen et Lyon.

Député officier rapporteur G. A. Mann.

DIVISION No 7.

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Bank, à l'est par le centre de la rue O'Connor, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la boutique de M. A. Mills à la partie ouest du lot 42 sur le côté sud de la rue Albert.

Député officier rapporteur, Horace Pratt.

DIVISION No. 8.

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington, bornée à l'ouest par le centre de la rue O'Connor, à l'est par le centre de la rue Metcalfe, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No. 17, sur le côté sud de la rue Sparks.

Député officier rapporteur — H. Salmony.

DIVISION No. 9.

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington, bornée à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe, à l'est par le canal Rideau, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation à la Cour de Police.

Député officier rapporteur Jas. H. Thompson.

QUARTIER ST GEORGE

DIVISION No. 10

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue George, au sud par l'arrière de la ligne sud des lots faisant face sur le côté sud de la rue Rideau, à l'est par le centre de la rue Cumberland et à l'ouest par le Canal Rideau.

Bureau de votation du No. 190, du côté sud de la rue Rideau.

Député officier rapporteur E. C Rapper.

DIVISION No. 11

Comprenant tout cette partie du quartier St George, bornée au nord par la ligne nord ou d'arrière des lots faisant face à la rue Besserer, au sud par le centre de la rue Théodore, à l'ouest par le Canal Rideau et à l'est par le centre de la rue Cumberland.

Bureau de votation à la Station de Pompes du côté sud de la rue Besserer.

Député officier rapporteur—Gilbert G. Taylor.

DIVISION No. 12

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue George, au sud par le centre de la rue Besserer, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison No. 259 rue Friel.

Député officier rapporter—William Rea.

DIVISION No. 13.

Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue Besserer. au sud par le centre de la rue Stewart, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de Montgomery, du côté sud de la rue Daly, entre les rues Nelson et Friel.

Député officier rapporteur—Hugh Davies.

DIVISION No. 14

Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue Stewart, au sud par les limites de la ville, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland jusqu'à son intersection de la rue Théodore, à l'ouest jusqu'au canal Rideau et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de James Mulrooney, No. 123, rue Dalhousie.

Député officier rapporteur — E. Chateauvert.

DIVISION No. 24.

Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa, bornée au sud par le centre de la rue McTaggart, au nord par la rivière Ottawa, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de John McFarlane No. 161, rue McTaggart.

Député officier rapporteur—John McFarlane.

QUARTIER NEW-EDINBURGH

DIVISION No. 25

Comprenant toute cette partie de la ville d'Ottawa incluse dans les limites du quartier New Edinburgh.

Bureau de votation, Station de Pompes No. 6.

Député officier rapporteur—Thomas Tubman.

Que la somme de cinq piastres sera payée à chaque Député Officier Rapporteur, nommé pour présider à chaque bureau de votation pour les devoirs qu'il devra remplir à la dite votation, et que, la somme de deux piastres sera payée à chaque agent pour tous les services exigés de lui, pour la dite votation, et que, la somme de six piastres sera payée pour chaque bureau de votation. (Ce dit bureau n'étant pas la propriété de la Corporation.)

9. Que, le vingt cinquième jour du mois d'avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt-huit, au bureau de l'Hôtel de ville, Ottawa, à 10 heures dans l'avant midi, le maire nommera par écrit, signé par lui-même, deux personnes qui devront voir à la récapitulation finale des votes par le Greffier, et une personne qui devra etre présente à chaque bureau de votation, comme représentant les personnes intéressées et désirant promouvoir l'adoption de ce règlement, et un même nombre de personnes pour représenter les citoyens intéressés et désirant faire rejeter ce Règlement.

10. Que, le Greffier de la dite corporation municipale devra être présent à l'Hotel de ville, Ottawa, à midi, le quatrième jour de mai, A. D. 1888 pour récapituler le nombre des votes donnés pour et contre ce premier règlement, publié, Samedi, le septième jour d'avril, 1888.

AVIS

PRENEZ connaissance que ceci est une vraie copie du Règlement proposé qui a été pris en considération par le Conseil de la corporation de la ville d'Ottawa et qui sera finalement sanctionné par le dit Conseil, si l'assentiment des électeurs est obtenu, après un mois de la date de la première publication dans l'EVENING JOURNAL et le CANADA, la date de la première publication étant samedi le 7ème jour d'avril 1888. Et que les votes des électeurs qualifiés de la dité municipalité seront pris sur ce règlement mercredi, le second jour de mai, A D. 1888, à partir de 9 heures du matin jusqu'à cinq heures du soir du même jour, et qu'à l'heure, au jour et aux endroits ainsi fixés pour prendre le vote des électeurs, la votation aura lieu.

WM. P. LETT,
Greffier de la cité.

Ottawa, 5 avril 1888.

VINAIGRES

VINAIGRERIE DE KINGSTON.

A. HAAZ & CIE,

MANUFACTURIERS

de, Vins Blancs, Cidre, Malte et autres VINAIGRES

Garantis Purs sous tous les Rapports.

EN VENTE A OTTAWA

Par tous les Principaux Epiciers.

AVIS AUX PLATRIERS

On recevra à ce bureau, jusqu'à mardi, le 1er mai 1888, des soumissions, adressées aux soussignés, pour le plâtrage des nouvelles bâtisses du Gouvernement, situées sur la rue Wellington.

A. CHARLEBOIS & CIE.,
Contracteurs.

Bureau dans les nouvelles bâtisses du Gouvernement, rue Wellington, Ottawa.

25a 6f

TOUTES SORTES

—DE—

Poêles, Meubles, Vaisselles, Verrerie Chinoise, Marchandises de Fantaisie, Meubles en Saule, Argenterie Plaquée, Coutellerie, Miroirs, Barres de Fenêtres, Extension pour Rideaux, Voitures d'Enfants, Velocipèdes, Charrettes, Tapis, Prelats, Gravures, Etc. Toutes les Marchandises requises pour meubler une maison au complet, à la Salle de Variété.

582 & 584 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN.

CHAUSSURES
CHAUSSURES
CHAUSSURES

C'est en allant vous faire Chausser au No. 229, rue Dalhousie que vous aurez une bonne paire de Chaussures faite juste a votre pied et d'une bonne durabilité. Chaussures d'hommes, de Dames, d'Enfants, etc. etc.

NAPOLEON CANTIN
No 229 RUE DALHOUSIE